



**PROGRAMME D'ÉDUCATION INTERMÉDIAIRE
Polyvalente Marcel-Landry**

Politique d'intégrité scolaire

2021-2022



Table des matières

- **Introduction**
- **Définitions de l'IB**
- **Code de vie**
- **Présentation, prévention**
- **Normes de présentation**
- **Point de vigilance—Informations WEB**

Politique d'intégrité scolaire

INTRODUCTION

Cette politique d'intégrité en milieu scolaire vise à fournir aux élèves et à tous les acteurs du PEI de la polyvalente Marcel-Landry une base sur laquelle s'appuyer afin de s'assurer d'un maximum d'uniformité dans l'application d'une structure d'encadrement juste et équitable pour tous.

Définitions de l'IB d'une mauvaise conduite en matière d'intégrité intellectuelle

L'IB définit la mauvaise conduite comme un comportement procurant ou susceptible de procurer un avantage déloyal à l'élève ou à tout autre élève dans une ou plusieurs des composantes de l'évaluation.

La mauvaise conduite inclut les éléments suivants :

- le plagiat : un élève présente, intentionnellement ou non, les idées, les propos ou le travail d'une autre personne sans en citer la source de manière correcte, claire et explicite ;
- la collusion : un élève contribue à une mauvaise conduite en autorisant qu'un autre élève copie son travail ou le présente comme sien pour l'évaluation ;
- la reproduction d'un travail : un élève présente un même travail pour différentes composantes de l'évaluation ;
- tout autre comportement procurant un avantage déloyal à un élève ou affectant les résultats d'un autre élève (falsification de données, mauvaise conduite lors d'un examen, création de réflexions fallacieuses).

Source : *Baccalauréat international, Programme d'éducation intermédiaire, Royaume-Uni, 2017, page 106.*

Code de vie

Tous les élèves fréquentant la polyvalente Marcel-Landry se dotent, en début d'année, d'un agenda scolaire dans lequel s'y retrouve le code de vie, adopté annuellement par le Conseil d'établissement, et qui vise à identifier clairement les exigences attendues en termes d'intégrité à l'intérieur même de l'établissement. Préalablement à chaque adoption annuelle du code de vie, un processus de consultation interpellant toutes les parties impliquées (équipe-école, élèves, parents) est réalisé. Vous retrouverez d'ailleurs ledit code de vie à l'annexe 1 du présent document.

Présentation, prévention

Avant d'appliquer les mesures rattachées au non-respect des règles du code de vie, des mesures visant la présentation de celles-ci et d'autres privilégiant la prévention sont proposées aux élèves, peu importe leur niveau :

- Présentation des règles au code de vie lors de la rentrée scolaire.
- Signature exigée des parents et des élèves confirmant la prise de connaissance du code de vie de l'établissement.
- Des précisions sur la méthodologie du travail se trouvent aux pages 138 et 139 de l'agenda. Diverses informations relatives aux normes de présentation et aux étapes qui s'y rattachent y sont en exemple.

Spécifiquement pour les élèves du PEI (Annexe 2)

- Dans le cadre du projet personnel, un accompagnement débute dès le quatrième secondaire, tout d'abord par l'enseignant coordonnateur qui présente clairement les attentes d'un projet personnel et dépose un document maison sur les normes de présentation disponible à l'annexe 2. Ce document a pour but essentiel d'éviter toute situation amenant à appliquer la note de zéro pour des motifs de plagiat, de collusion, la reproduction d'un travail, etc.

Point de vigilance -- Informations WEB

Certains élèves semblent croire qu'ils peuvent utiliser les informations trouvées sur les sites Web sans avoir à citer leurs sources, car ils considèrent que le Web fait partie du domaine public et reste largement incontrôlé. Au contraire, les élèves doivent consigner les adresses de tous les sites Web sur lesquels ils ont trouvé des informations durant leurs recherches en indiquant également la date de consultation de chaque site. Pour ce faire, l'adresse URL doit être donnée comme étant l'adresse du site Web. Il n'est pas acceptable d'indiquer uniquement le moteur de recherche utilisé pour trouver le site Web en question. L'exigence relative à la citation des sources du matériel utilisé s'applique également aux cartes, photographies, illustrations, données, graphiques, etc. Par exemple, copier et coller un graphique à partir d'un site Web sans en indiquer la source constitue un cas de plagiat. Les DVD, courriers électroniques et tout autre support électronique doivent être traités de la même manière que les sites Web, les livres et les périodiques

Annexe

1. Code de vie

RÈGLEMENT

La Charte des Droits et Libertés du Québec me reconnaît des droits. Si je pense être lésé dans mes droits, je peux en parler à un membre de la direction, à un consultant des Services aux élèves, à un enseignant, à mes parents, à tout adulte en qui j'ai confiance ou à un membre du conseil étudiant.

La Charte des « Droits et Libertés » dit: « Les droits et libertés de la personne sont inséparables des droits et libertés d'autrui et du bien-être en général ».

L'école est un milieu d'apprentissage. À cause du nombre de personnes dans l'école, il est nécessaire d'avoir un code de vie. Chaque personne devrait se sentir en sécurité et respecter les droits des autres. Pour ce faire, certaines attentes ont été établies afin de permettre un bon fonctionnement. Si chacun respecte le code de vie, il est possible de vivre paisiblement, harmonieusement et faire des apprentissages de qualité.

SECTION 1 : CODE DE VIE

ÉLÈVE DE LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY :

Pour favoriser un climat propice aux apprentissages, je m'engage à me conduire en personne **responsable** et **respectueuse** pour favoriser ma **réussite** et celle des autres en :

1. Respectant mes pairs et le personnel de l'école.
2. Respectant mon travail d'élève en étant proactif dans le cadre de mes apprentissages scolaires.
3. Respectant l'environnement en le gardant propre, sain et propice à mes apprentissages et ceux des autres.
4. Respectant ma personne en utilisant un langage adéquat, une tenue vestimentaire conforme et une attitude positive.